



**Pays du Mont-Blanc**

communauté de communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passy, jeudi 11 janvier 2024



## **PASS SCOLAIRE :**

# **UN PRODUIT PROPOSÉ PAR LA CCPMB AUX ENFANTS PAS AUX PARENTS**

La CCPMB rappelle que le produit « pass scolaire » qu'elle a négocié avec les sociétés de remontées mécaniques et qu'elle finance est destiné à **favoriser la pratique des activités de sport et de loisirs pour les jeunes de moins de 25 ans.**

Ce Pass, délivré sous condition et avec pièces justificatives, est personnel, il **ne peut être ni prêté ni cédé. Les parents qui voudraient « emprunter » le pass scolaire à leurs enfants sont donc dans l'illégalité absolue** : ils s'exposent à une amende forfaitaire selon le règlement intérieur des remontées mécaniques et au retrait du Pass scolaire.

C'est ce qui est arrivé au cours des vacances de Noël à certains parents. Pour rappel, pour les parents, il existe des forfaits et des offres proposés par les sociétés de remontées mécaniques et pour ceux qui n'auraient pas les moyens, il est toujours possible de demander au CCAS de leur commune.

**Nous adressons donc ce message aux jeunes : le Pass scolaire est un produit créé spécialement pour vous, protégez-le et gardez-le pour vous. Ne le prêtez à personne.**

Président : Jean-Marc Peillex

jean-marc.peillex@ccpmb.fr

Contact presse : Elisabeth Amblard

06 47 66 34 80 / elisabeth.amblard@ccpmb.fr